

ABONNEMENT.

Numéro 30 fr.
Six mois 16
Trente mois 9
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trente mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JUIN

LA GIROUETTE.

Ce qui caractérise le cabinet Brisson, nous l'avons déjà dit, c'est de n'avoir pas de volonté.

Aujourd'hui il prend une résolution, demain il se déjoue.

Tous ses actes sont ceux d'une girouette. La coterie opportuniste n'a qu'à souffler dessus, et il tourne.

Le citoyen Clamageran, ministre des finances, avait reçu mission de supprimer les sinécures et faire un budget loyal; Brisson approuvait son collègue. — La coterie souffla; Clamageran est jeté dehors; les sinécures sont sauvées, et aussi le système des évaluations fictives.

On signe des mouvements administratifs pour épurer le personnel trop dévoué à la coterie Waldeck-Rousseau-Ferry. — La coterie regarde les listes, souffle; la girouette tourne, et les listes sont mises au panier.

M. Allain-Targé nommé M. Demangeat préfet; c'était une réparation due; mais c'était aussi un soufflet à la coterie. — La coterie prend la nomination et la jette au feu. M. Allain-Targé laisse faire.

Les communards manifestent au cimetière du Père-Lachaise; le dimanche on les sabre, le lundi on leur fait des excuses.

M. Brisson ne veut pas qu'on désaffecte le Panthéon; mais la coterie menace de déposer une proposition. — Le gouvernement, poussé par le vent, fait lui-même ce dépôt.

Le colonel Herbingier est appelé en toute hâte pour fournir des explications au ministre de la guerre sur la retraite de Lang-Son; il arrive, on le séquestre, on le munit; et, à la suite d'une conférence secrète, il est renvoyé au Tonkin pour y fournir les explications qu'on voulait avoir à Paris. — Encore le vent de la coterie qui a soufflé.

En somme, le cabinet Brisson ne manifeste ses volontés que pour être obligé d'en prendre aussitôt le contrepied.

C'est un gouvernement sur pivot, abondamment huilé par l'intrigue opportuniste, qui tourne à la moindre pression de la coterie.

C'est au point que ce cabinet, qui se dit honnête, a pris la défense du cabinet Ferry-Waldeck. — La veille, l'austère Brisson n'y songeait même pas; le jour du procès, un simple coup de pouce le transformait en avocat d'office.

Il en sera de même pour les élections loyales; c'est alors que nous verrons la girouette tourner au midi, au nord, à l'est, à l'ouest, et la loyauté promise se transformer en une furieuse pression électorale.

La dictature serait moins dangereuse que cette girouette.

NOTRE PRESTIGE NATIONAL.

Les magistrats chargés par le gouvernement républicain de rendre la justice en Tunisie ont une singulière façon d'apprécier les faits.

Un Italien insulte et frappe brusquement, en plein visage, un officier français. L'indulgence du tribunal, gardien naturel du droit et de l'honneur français, indigné toute notre colonie et oblige le général commandant le corps d'occupation à prendre en mains la défense de l'honneur de notre armée.

Cette indulgence injustifiable du tribunal de Tunis encourage les adversaires du protectorat français à outrager la France et, de l'aveu même des feuilles républicaines, rend le tribunal responsable des troubles à venir.

Quelques jours après cet incident de nature à froisser le patriotisme le moins susceptible, ce même tribunal condamne à soixante jours de fer et à des dommages, des marins français qui ont offensé le personnel italien de la gare.

Ainsi donc, d'après le jugement des magistrats républicains qui siègent à Tunis, insulter et frapper au visage un officier français est un acte passible de cinq jours de prison pour un sujet italien; offenser un

employé d'administration, de nationalité italienne, fait encourir à un marin français soixante jours de fer et des dommages-intérêts.

Voilà une façon étrange de comprendre l'équité; nous ne parlons pas du patriotisme, ceci est affaire de tempérament républicain.

Evidemment notre prestige national, notre influence, notre autorité doivent être drôlement rehaussés aux yeux des populations musulmanes et maltaises!

Corollaire: dans le Parlement italien le ministre est interpellé pour savoir comment il entend faire respecter ses nationaux en Tunisie. Dans le Parlement français, personne n'a encore songé à poser une question au ministre de la justice au sujet de la conduite plus qu'étrange de ses magistrats de Tunis!

Chronique générale.

La Chambre a repris le projet de loi sur le recrutement. Dans la discussion de la deuxième section qui a trait aux exemptions et dispenses, M. Freppel a pris la parole pour protester contre l'assujettissement des séminaristes aux charges militaires.

Cette mesure, dit-il, est la plus grave de toutes celles qui ont été prises ou qui sont méditées contre la religion. Elle a pour but d'empêcher le recrutement du clergé. Elle tend à la destruction de l'Église catholique en France.

Où! où! à gauche. L'orateur constate d'ailleurs que la Chambre se livre à un travail d'une portée purement académique.

Le projet en discussion n'aboutira pas, on le sait bien; on agite l'armée; on empêche le rengagement des sous-officiers en mettant sans cesse en question les conditions mêmes de leur existence; on bouleverse, on inquiète nos soldats pour se livrer à de vains jeux de tribune. (Applaudissements à droite.)

Quant à l'exemption des séminaristes,

M. Freppel ne la demande pas entière. Il admet très-bien qu'en temps de guerre les séminaristes soient appelés à remplir les fonctions d'infirmiers, de brancardiers, etc., mais il ne saurait admettre qu'on les assujettisse au régime de la caserne.

Lui opposera-t-on le principe de l'égalité? mais dans le projet des inégalités foisonnent, si l'on repousse son amendement l'on témoignera aux yeux du pays d'un esprit d'hostilité systématique contre ses croyances religieuses.

L'amendement de M. Freppel est repoussé par 360 voix contre 78 et la suite du débat renvoyé à samedi.

Le Temps n'approuve pas la loi de recrutement que la Chambre discute et va voter très-probablement. Voici la fin d'un long article qu'il consacre à ce sujet:

« M. de Goltz a dit: « Il viendra un jour où un nouvel Alexandre surgira; à la tête d'une petite troupe d'hommes parfaitements armés et exercés, il poussera devant lui des masses éternelles qui se seront transformées en une innombrable et offensive cohue de bourgeois boutiquiers. » Former une armée nationale et préparer, en même temps, par l'organisation rationnelle des cadres inférieurs, un noyau solide qui serve de modèle et qui fournisse des instructeurs de choix, tel est le double problème à résoudre. Nous serions bien étonnés si le projet de loi qui va sortir des délibérations de la Chambre répondait à l'une ou à l'autre de ces préoccupations. »

On assure que le gouvernement aurait l'intention de fixer au 16 août les élections générales.

La commission du budget a entendu le rapport verbal de M. Laguerre sur le budget extraordinaire de la guerre.

Les crédits demandés s'élevaient à 74,669,800 francs. Le rapporteur propose de les ramener à 69,780,700 francs.

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VIII

LA MARQUISE DE LA ROCHE-YON

Il y a, au centre de Paris, certains quartiers paisibles qui forment comme autant de petites cités provinciales où l'on trouve le silence et une solitude relative.

L'ancien faubourg Saint-Germain est un de ces quartiers. C'est là que les plus grandes familles de l'aristocratie française viennent chercher un refuge et forment une association de voisinage où se conservent les meilleures traditions de la vraie France.

C'est là, aussi, que les blessés de la vie trouvent un abri protecteur contre les indiscretions de la rue et le mouvement fatigant de la capitale.

C'est là, enfin, que les amis du travail et de la méditation s'isolent à leur gré comme s'ils étaient à cent lieues des boulevards.

Point de voitures de place dans les rues de ces quartiers tranquilles; point de charriots relentsants; point d'omnibus et point de tramways; à peine quelques voitures de maître, qui, discrètement dirigées par un cocher en grande livrée, vont d'un hôtel à l'autre les jours de visites ou de réunions intimes.

L'herbe pousse entre les pavés. La voirie s'occupe peu de ces élégants faubourgs.

De grands jardins, ornés de beaux arbres, séparent chaque hôtel, et le visiteur est parfois surpris de trouver, au milieu de la plus grande cité du monde, des parcs magnifiques, de véritables bois, de larges pelouses et de petites rivières artificielles, qui entretiennent la fraîcheur des feuilles et des fleurs.

Que d'existences paisibles s'écoulaient tout entières dans ces beaux hôtels et sous ces délicieux ombrages! existences mêlées, sans doute, comme toutes les autres, de chagrins et de douleurs, mais qui savent se dérober au bruit et à l'agitation du monde.

Que d'œuvres chrétiennes sont nées dans ces salons! Que d'efforts pour le soulagement de la classe ouvrière ont été entrepris par ces familles si souvent frappées par nos révolutions!

Sachons au moins rendre justice à qui de droit, et saluons ces foyers qui s'ouvrent à quiconque frappe au nom de la charité.

Au lieu de mettre en relief, comme on le fait si souvent, le luxe provocant ou les fêtes mondaines de quelques hôtels, pourquoi ne montre-t-on pas ces salons discrets où ce qu'il y a de meilleur en France vit, travaille, espère et prie pour la patrie?

Il est bon de pouvoir se dire que tout n'est pas mauvais chez nous, et que tout n'est pas perdu pour notre pays!

Dans un charmant petit hôtel de la rue Barbey de Jévy vivait une noble dame, nommée la marquise de la Roche-Yon.

Elle occupait seule toute la maison comprenant deux étages, avec de grands appartements et un ravissant jardin fermé par un petit taillis qui cachait les murs voisins.

La marquise de la Roche-Yon pouvait avoir quarante-cinq ans. Déjà ses cheveux blanchissaient. Son visage avait une expression pénétrante de beauté douce, mêlée d'une teinte de mélancolie.

Elle était fort riche, et son hôtel était admirablement entretenu par trois ou quatre domestiques, mais presque tous ses revenus étaient distribués aux pauvres.

La marquise était présidente de plusieurs œuvres. Son intelligence et son activité discrète lui donnaient sur ses compagnes de la haute société parisienne une autorité très-respectée.

C'était merveille de la voir courir, d'un bout à

l'autre de Paris, pour l'administration des œuvres dont elle était chargée. Dès le matin, après la messe, qu'elle entendait à Saint-Sulpice, elle faisait atteler et allait à quelque rendez-vous de charité. Elle déjeunait à midi, faisait encore quelques courses, rentrait vers trois heures, mettait en ordre sa maison et sa correspondance, puis recevait dans son petit salon de quatre heures à sept heures. Alors, elle dinait parfois avec une amie, causait au coin du feu ou sur un banc du jardin et se couchait de bonne heure pour être en état de mieux travailler le lendemain.

Et tous les jours, sans se lasser, sans jamais murmurer, en dépit d'un nombre infini d'ennuis et de contrariétés, la bonne marquise reprenait sa tâche.

Le travail était le fruit et comme l'ornement de sa grande piété.

Le passé de la marquise de la Roche-Yon était peu connu; on savait seulement qu'elle s'était mariée assez jeune et qu'elle avait perdu, en quelques mois, son enfant, sa mère et son mari. Depuis lors, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années, la marquise était restée seule à Paris, vivant pour Dieu et pour les pauvres.

Jamais elle ne se plaignait de son sort. Sa vaillance d'âme était inaltérable. « Je ne conçois pas, disait-elle, avec son doux sourire, qu'on puisse s'ennuyer un instant, quand il y a tant de

Les réductions portent : sur la défense des côtes, 2,000,000 francs ; sur le service de l'habillement, 1,889,100 francs ; sur le génie, 800,000 francs ; sur les objets mobiliers et le matériel de campagne, 200,000 francs.

Ces réductions ont été adoptées.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Le texte officiel du traité conclu entre la France et la Chine n'a pas été télégraphié au ministère des affaires étrangères qui ne le recevra probablement que dans quelques jours, vu la longueur du document et les soins réclamés pour la vérification des groupes chiffrés. »

On lit dans le Temps :

« Des découvertes importantes ont été faites dans le cabinet de Victor Hugo. »

On a trouvé :

1. Un testament de M^{me} Adèle Hugo, femme du grand poète, qui probablement sera déposé avec les autres testaments au greffe du tribunal civil ;

2. Un dernier testament de Victor Hugo, daté de 1881.

Ce testament réforme quelques-unes des dispositions du testament précédent.

Ainsi il porte à 12,000 francs la pension viagère faite à M^{me} Lockroy, soit une augmentation de 2,000 fr. Ce legs est, on le voit, moins important qu'on ne l'avait dit.

Rien n'est changé jusqu'à présent aux dispositions qui allouent à MM. Auguste Vacquerie, Paul Meurice et Ernest Lefèvre, les droits à prendre sur le produit des œuvres à venir et dont nous avons déjà donné le chiffre.

Un nouvel exécuteur testamentaire est nommé dans ce dernier testament ; c'est M. Léon Say.

La désignation de l'honorable sénateur de Seine-et-Oise exclut tous les autres exécuteurs précédemment désignés.

Nous croyons savoir que M. Léon Say a accepté la mission qui lui était confiée.

Une remarque curieuse : ce dernier testament de 1881 est le seul qui soit entièrement écrit de la main de Victor Hugo. »

LA CATASTROPHE DE THIERS.

Le chiffre des morts est actuellement de 24. Quinze personnes sont grièvement blessées. On désespère d'en sauver.

Il y a, en outre, quatre-vingts blessés. Cinq médecins de Clermont-Ferrand sont arrivés à Thiers.

Les victimes ont été transportées à l'hospice.

Des scènes poignantes se produisent à tout instant.

Une jeune fille est près du lit de sa mère mourante ; son père a été tué sur le coup.

Une jeune femme qui a eu la jambe broyée allaite son enfant.

Les funérailles ont eu lieu hier à neuf heures.

En tête du funèbre cortège marchaient les pompiers et les gendarmes. Les auto-

rités précédaient les cercueils, qui étaient suivis des familles et des sociétés de la ville.

A la suite d'une enquête ordonnée par le préfet du Cantal sur les causes de la catastrophe de Thiers, il semble qu'elle est due à un vice de construction aggravée par le nombre considérable de personnes qui étaient montées sur l'escalier, frappant des pieds sur l'air des Lampions.

LA PRIÈRE POUR TOUS.

Ora pro nobis.

Ma fille ! va prier, vois, la nuit est venue.

Va prier pour ton père ! afin que je sois digne

De voir passer en rêve un ange au vol de cygne :

Pour que mon âme brûle avec les encensoirs !

Efface mes péchés sous ton souffle candide,

Afin que mon cœur soit innocent et splendide

Comme un pavé d'autel qu'on lave tous les soirs !

Prie aussi pour ceux que recouvre

La pierre du tombeau dormant,

Noir précipice qui s'entr'ouvre

Sous notre foule à tout moment !

Toutes ces âmes en disgrâce

Ont besoin qu'on les débarrasse

De la vieille rouille du corps.

Souffrent-elles moins pour se taire ?

Enfant ! regardons sous la terre !

Il faut avoir pitié des morts !

Tu peux avec un mot, tu peux d'une parole,

Faire que le remords prenne une âme et s'envole !

VICTOR HUGO.

ÉTRANGER

LA CRISE MINISTÉRIELLE ANGLAISE.

La crise ministérielle en Angleterre a produit une profonde impression à Saint-Pétersbourg. M. de Giers a longuement conféré avec le czar, qui a convoqué aussitôt le Conseil des ministres. L'escadre du contre-amiral Pilkin, qui devait se rendre dans l'Océan, a reçu l'ordre de rester dans le golfe de Finlande pour attendre des instructions ultérieures.

L'opinion dominante, en Angleterre, est que les conservateurs prendront le pouvoir.

La Reine avait, paraît-il, fait télégraphier au marquis de Hartington de se rendre à Balmoral pour le consulter sur la situation et lui demander même s'il serait disposé à essayer de constituer un ministère en dehors de M. Gladstone, mais sur sa réponse catégorique que cette combinaison était impossible, le voyage de lord Hartington n'a pas eu lieu.

Quant à M. Gladstone, on dit qu'il est absolument décidé, quoi qu'il advienne, à ne pas reprendre le pouvoir et même à ne pas s'occuper des affaires publiques jusqu'aux élections.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 juin.

La fermeté des cours ne se dément pas. Aucune inquiétude ne pèse sur le marché qui d'ailleurs voit

avec plaisir les Consolidés anglais se maintenir en dépit de la crise ministérielle.

La rente française est le pivot du marché. Tout se règle sur le crédit de l'Etat, or ce crédit est au-dessus de toute atteinte. Il faut donc acheter maintenant. Le 3 0/0 est à 82.35, l'amortissable à 83.70, le 4 1/2 à 119.45.

L'action du Crédit Foncier va détacher un coupon le 1^{er} juillet. On le gagnera par avance, le cours de 1,370 en fait foi en attendant mieux.

On demande les obligations du Crédit Foncier de tous les types, celles avec lots et sans lots. Ces dernières sont absolument identiques comme intérêt, garantie et remboursement aux obligations de chemins de fer. Les obligations à lots rapportent un peu moins, mais il suffit d'un tirage heureux pour enrichir le porteur d'un titre libéré de 40 fr. et payé 44.50.

La Société Générale est sans changement. Son bilan au 31 mai indique une très-notable augmentation des dépôts. La clientèle de la Société Générale est pleine de confiance dans cet établissement et prête à répondre à son premier appel.

La Banque d'Escompte reste à 460. Ce titre est de ceux dont l'achat est le plus fructueux en ce moment.

La Rente italienne se tient très-firme à 97. Les acheteurs auront à toucher le 1^{er} juillet un coupon de 2.17, ce qui réquerra d'autant le coût de leur acquisition.

L'action des Méridionaux italiens est dans le même cas, elle détache un coupon de 20 fr. le 1^{er} juillet. Les recettes de cette Compagnie sont très-brillantes, du 1^{er} janvier au 27 mai elles ont encore dépassé de 1,500,000 celles de la période correspondante de 1884.

L'obligation Est-Algérien est demandée à 349.75.

Le Rio-Tinto se maintient à 365.

Les actions des chemins de fer français sont fermes : le Nord à 1,650, le Midi à 1,186.25, l'Orléans à 1,350, l'Est à 786.25, l'Ouest à 850.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 10 juin.

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Combié, pour l'examen de la situation financière de la Ville. On savait que la séance devait présenter un certain intérêt, aussi le public était-il plus nombreux que d'habitude. Le Conseil était lui-même presque au grand complet. Etaient présents, outre le maire, M. Combié, et ses adjoints, MM. Vinsonneau et Poitou : MM. Delamarre, Liénard, Hubert, Cholet, Terrien, Milon, Piéron, Renou, Doussain, Roland, Guédon, Goulard, Langlois, Rivain, Lemarinier, Poitevin, Peton et Boisson.

Il ne manquait que MM. Bouneau, Luard, Ploquin, Girandier et Coutard.

M. Boisson a donné lecture de la séance du 19 mai dans laquelle le Conseil avait été appelé à autoriser l'administration à acquérir la maison Murlon pour permettre de continuer l'accès du collège de filles, et aussi la maison Hurtault qui sert actuellement de bureau d'octroi sur la même voie.

La maison Murlon, mise à prix à 18,000 francs, a été adjugée sur une seule enchère de 100 fr., soit 18,100 fr. C'est une affaire très-satisfaisante : M^{me} Murlon avait porté ses prétentions à 42,000 fr.

La maison Hurtault a été achetée à l'amiable 3,000 fr.

comprendre.

— Vous voudrez bien excuser mon indiscretion, madame la marquise, dit Georges ; je suis le fils d'une de vos amies d'enfance ; ma mère était M^{lle} d'Ornette...

— Oh ! parfaitement, s'écria la marquise. C'est un souvenir qui m'est très-présent. Hélas ! depuis combien d'années nous nous sommes perdues de vue, Louise et moi ! Qu'est-elle devenue, je vous en prie ? Où demeure maintenant madame votre mère ? Est-elle à Paris ? Asseyez-vous, monsieur d'Elvoy, et causons, comme si nous nous connaissions depuis longtemps.

Georges s'assit en face de la marquise et répondit à toutes les questions qui lui étaient faites.

M^{me} de la Roche-Yon l'écoutait avec une extrême attention. Tous les souvenirs de sa jeunesse revenaient à la fois à sa pensée.

— Venez-vous à Paris pour longtemps ? demanda-t-elle au jeune homme.

— Non, madame. Je ne suis venu ici que pour vous retrouver, et vous remettre une lettre de ma mère.

La marquise parut très-surprise, mais elle se tut et décacheta la lettre que lui tendait Georges.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Enfin l'administration est en pourparlers avec M. Chassé pour l'acquisition égale de son immeuble.

Dans la même séance, le Conseil avait reçu communication d'une lettre de M. le Directeur des Postes qui demandait le renouvellement du bail avec le prix actuel, plus cinq pour cent pour les dépenses faites.

Sur les observations de MM. Coutard et Bouneau, le Conseil maintient le prix de 2,200 fr., plus cinq pour cent pour les travaux qui seront exécutés.

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté.

M. Langlois, rapporteur de la commission du budget, prend aussitôt place au bureau et donne lecture des décisions de la commission.

M. le Maire reprend ensuite ce travail et en soumet au Conseil les divers articles.

Dans notre numéro du 4 mai, nous avons déjà donné les chiffres tant du budget additionnel que du budget principal de 1885, nous n'avons donc pas à y revenir ; il nous suffira de rappeler les diverses observations qui ont été présentées sur l'exposé du Maire.

COTES IRRECOURVABLES 1884.

Dans le compte administratif de 1884, à l'occasion des cotes irrécouvrables, M. Gaudon aurait bien voulu avoir la liste des contribuables dont il n'y a rien à tirer ; M. le Maire lui a fait observer que la commission l'avait eue sous les yeux ; qu'elle avait reconnu qu'il n'y avait aucun espoir ; que du reste chacun pourrait en prendre connaissance s'il le jugeait à propos. Le Maire laissait entendre que le défilé de ces noms d'indigents ou de la population nomade lui paraissait oiseux.

Le Conseil a partagé cette opinion.

BUDGET ADDITIONNEL 1885.

Le total des recettes des chapitres additionnels au budget de l'exercice 1885 a été de 362,324 fr.

Le total général des dépenses de 362,317 fr.

L'excédent, 7 fr. 18, est maintenu par la commission et le Conseil adopte ces conclusions.

Le Maire a appelé l'attention de ses collègues sur le crédit de 1,471 fr. 72 qu'il propose de porter à ce budget pour les dépenses des aliénés à Saint-Gemmes au compte de la Ville.

BUDGET DE 1886.

Recettes.

Les recettes ordinaires de 1886 doivent s'élever, d'après les prévisions de l'administration municipale, d'accord avec la commission, à 404,587 fr. 85.

L'octroi ne produira pas un excédent de recettes de 51,000 fr. comme en 1884 ; on peut compter qu'il atteindra le chiffre de 40,000 fr. au-dessus des prévisions. Cet écart de 10,000 fr. a été constaté sur cinq premiers mois de 1885, et il n'y a rien au-delà. Cette diminution n'a rien d'extraordinaire. La plus-value de 1884 a été provoquée par l'entrée des matériaux du collège de filles, par une grande quantité de fournitures emmagasinées à l'École de cavalerie et par un approvisionnement exceptionnel de gaz.

bon à l'usine à gaz, toutes causes qui ne peuvent pas se renouveler chaque année. Quoi qu'il en soit, le rendement sera plus satisfaisant.

Les recettes extraordinaires figurent pour la somme de 75,500 fr.

Emprunt nouveau.

Ce chapitre comprend un emprunt de 40,000 fr. que la Ville doit contracter avec des particuliers pour faire face aux travaux du théâtre d'abord et à l'acquisition de la maison Murlon ensuite. M. le Maire a insisté que bien à démontrer que cet emprunt ne changera en rien la situation des contribuables, que l'on appliquera aux intérêts amortissement de cet emprunt les centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année. M. Combié s'extasia sur le peu de centimes de celui qui prend fin cette année.

pauvres gens à secourir et tant de familles à relever ! »

C'était là le secret de sa vie, et la raison du respect universel dont elle était entourée.

Le 15 juillet 1884, la marquise avait ouvert son grand salon pour recevoir les dames patronesses de l'œuvre principale dont elle s'occupait.

Il y avait là quelques dames appartenant à cette vieille noblesse française qui revient de plus en plus aux saines traditions chrétiennes, et quelques autres faisant partie de la vaillante et forte bourgeoisie parisienne. Toutes, avec ce tact exquis qui caractérise en France la femme du monde, venaient d'étudier ensemble les meilleurs moyens de trouver de nouvelles ressources pour les orphelins dont l'œuvre prenait soin. La marquise avait, suivant son habitude, dirigé la discussion avec beaucoup d'habileté.

Les décisions étant prises et approuvées à l'unanimité, la séance avait été déclarée close ; M^{me} de la Roche-Yon allait de groupe en groupe, trouvant un mot gracieux pour chacune de ses amies, faisant promettre à toutes de revenir à la prochaine réunion, et souriant de ce bon et gai sourire qui ne la quittait jamais et donnait à son visage et à ses paroles un charme infini.

Au moment de sortir du salon, la vice-présidente prit dans ses mains les deux mains de la marquise, et l'embrassant :

— Vous êtes toujours gaie et aimable, ma chère amie, lui dit-elle ; donnez-moi votre secret. Vous êtes donc bien heureuse ?

La marquise pâlit et balbutia quelques mots confus, puis, quand elle fut seule, elle se jeta sur un prie-Dieu et laissa échapper un sanglot :

— Heureuse ! s'écria-t-elle ; ô mon Dieu ! vous savez bien que je ne le suis pas. Si ma douleur est muette pour le monde, elle ne l'est pas pour vous.

Et la noble dame resta longtemps ainsi, paisant dans son ardente prière la force nécessaire pour retrouver son énergie, un instant défaillante.

Tout à coup, on sonna. Un domestique se présenta, disant qu'un jeune homme demandait à parler à M^{me} la marquise de la Roche-Yon.

La marquise prit la carte qui lui était tendue et lut :

« Georges d'Elvoy. »

— Je ne connais pas ce jeune homme, fit-elle ; mais, peu importe, faites-le entrer.

Un instant après, Georges d'Elvoy entra dans le salon et s'inclina profondément devant la marquise. Celle-ci remarqua la tournure distinguée et le visage énergique du jeune homme.

Elle l'accueillit avec un sourire bienveillant et Georges se sentit confiant.

Il semblait que, du premier coup, un lien mystérieux unissait ces deux âmes si bien faites pour se

payer le fameux collège de filles. Tant pis pour les contribuables.
On ne comprendra jamais bien qu'avec des excédents d'octroi de 40,000 fr., avec un budget qui s'équilibre sans ce boni, il faille encore recourir aux emprunts.
Allons, chers électeurs, la main à la poche!

Le Conseil, conformément aux propositions du Maire et aux conclusions de la commission du budget, adopte le budget des recettes qui s'élève au total de 480,087 francs 92.

Dépenses.

La commission propose d'adopter les crédits demandés par le Maire, soit, pour dépenses d'administration et traitements, 90,007 fr.

Cette section comprend la police qui a été l'occasion d'une discussion animée.
Charge et entretien des biens communaux, 28,500 fr.

Le Maire avait demandé 16,000 fr. pour l'entretien des propriétés communales, la commission et le Conseil n'ont voté que 12,000 fr.

Les sections relatives à la salubrité et à la voirie, à la sûreté, aux dépenses militaires, aux établissements de charité, sont votés par le Conseil et d'accord avec la commission du budget, conformément aux propositions du Maire.

La section des secours a un boni de 700 francs par suite des décès de M^{me} veuve Marnier et de M^{me} veuve Humel.

La commission ne se rend pas aux raisons de M. le Pasteur protestant et maintient son indemnité de logement à 600 fr. au lieu de 800 fr.

À la section IX^e, instruction publique, la commission supprime le crédit de 4,050 fr. relatif aux bourses à l'école normale et au collège, aucun sujet ne s'étant présenté comme boursier, et 430 fr. pour frais de passage des inspecteurs généraux qui font défaut également.

Le Conseil sera appelé à voter à nouveau ces crédits s'il y a lieu.

La commission critique la trop grande diffusion de prix donnés dans les écoles primaires et les asiles. Ses membres voudraient qu'il fut fait à cet égard des observations aux chefs d'établissement et qu'il en fût tenu compte, car les enfants n'attachant plus de valeur aux prix qu'ils reçoivent à profusion. La commission voudrait également que dans les asiles on distribuât aux petits enfants, au lieu de volumes dont ils ne peuvent faire aucun cas, des jouets et des bonbons.

Le Maire et le Conseil approuvent et le même crédit est voté.

Les propositions du maire pour les beaux-arts et les fêtes sont également agréées par la commission et le Conseil.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 357 mille 934 fr.

Dépenses extraordinaires.

Les dépenses extraordinaires comprennent :

Pour travaux publics, réfection de pavages.....	17,500 fr.
Pour réparations au théâtre.....	22,000
Accès du collège de filles (acquisition maison Mourlon).....	18,000
Dans le principe, le Maire avait proposé ces deux dernières sommes, soit 40,000 fr., pour la restauration du théâtre seul.	
Les dettes municipales, emprunts et amortissements, s'élèvent à 64,468 fr. 84.	
En résumé, les dépenses ordinaires et extraordinaires étant de.....	479,899 f. 84
et les recettes de.....	480,087 92
le boni est de.....	188 08

LA POLICE.

M. Guédon demande la parole. L'honorable conseiller rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, au moment de la suppression du poste d'infanterie, le Conseil avait créé quatre agents supplémentaires pour assurer le service de nuit. Or, ce service ne se fait pas. Donc il y a trop d'agents, et il faut en supprimer deux, en les mettant à la retraite.

M. Hubert constate que le service de nuit se fait mal.

M. Renou trouve au contraire que si le service de nuit est si imparfait, il y a lieu de créer deux autres agents. Ces hommes ont besoin, comme tous les autres, de repos.

M. Guédon : Les agents dorment le jour, ne font rien. Je demande qu'il en soit mis deux à la retraite ou qu'on exige un service de nuit complet.

M. Piéron propose d'augmenter de 100 fr.

chaque agent subalterne pour que tous passent à tour de rôle une nuit entière au poste. — une sur trois.

M. Guédon : Mais ils ont déjà été augmentés.

M. Piéron : Leur service est pénible et dangereux.

M. Boisson : Ils doivent le service de nuit sans augmentation.

— Cependant, réplique M. Renou, ils ne peuvent être jour et nuit sur pied.

M. Combié pense que le portier de la Mairie suffit pour donner l'alarme en cas d'incendie, et demande à consulter M. le Commissaire de police pour apporter une solution à cette question.

Une voix : Supprimons la police !

M. Guédon : Je n'y verrais pas grand inconvénient.

Sans sortir des policemen, M. Renou passe à un autre ordre d'idées : « Messieurs, dit-il, pour un commissaire de police, il faut un tact complet, une expérience consommée, des vertus morales exceptionnelles. Or, le commissaire que nous possédons réunit toutes ces qualités et je trouve que 2,400 francs pour cet homme sont insuffisants ; je propose de porter son traitement à 3,000 francs.

Le Maire, tout en opinant et proclamant la supériorité du Commissaire, pense qu'il n'y a pas possibilité de se rendre au désir de M. Renou. Nous n'avons pas le choix : si l'on nous retirait M. Rémond, qu'on nous enverrait un homme trop ardent ou pas assez ardent, un incapable, on ne pourrait plus réduire ses appointements.

— Mais, M. le Maire, reprend M. Renou, vous en demanderiez le remplacement, vous êtes puissant, vous avez voix au chapitre.

M. le Maire, avec humilité : Pas tant que cela ; erreur, cher confrère, je réclamerais, oui ! mais.....

M. Renou persiste dans son opinion ; puis, faisant allusion au passage à Saumur du sieur Martin, de si triste mémoire, lequel a suscité des conflits de toutes sortes entre civils et militaires, conflits dont le commerce a été victime, l'honorable conseiller constate que depuis le départ de ce Martin, rien de semblable n'a divisé la population, et croit que 3,000 fr. n'est qu'une juste rémunération des qualités et des bons services de M. Rémond.

Le Maire maintient le crédit de 2,400 fr. et demande au Conseil la faculté de donner des gratifications. Mais alors cette question devient purement administrative et le Conseil n'est pas appelé à juger de l'opportunité des gratifications.

M. Renou n'insiste pas davantage.

M. Guédon trouve à son tour que le garde-champêtre n'est pas suffisamment rétribué. « Je pense que son traitement doit être élevé de 900 à 1,000 fr., et je suis certain en cela d'avoir l'appui de M. Renou. »

Protestation énergique de M. Renou.

— Ah ! je me suis trompé, c'est de M. Piéron dont je voulais parler.

Nouvelle et vive protestation de ce dernier.

— « Pourquoi de moi plutôt que de tout autre ? Le garde-champêtre se promène les mains dans ses poches, le cigare à la bouche, sans danger. »

M. Guédon est confondu.

M. le Maire met aux voix l'augmentation de traitement du garde.

Elle est repoussée. Trois mains seulement se lèvent en sa faveur.

Aucune autre observation n'étant faite, le budget de 1886 est approuvé.

(La suite à lundi.)

Nous recevons la lettre suivante :

Bagneux, le 12 juin 1885.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, un peu tard, il est vrai, la prétendue réponse de M. G. Doussain, le membre de la Société de Topographie de France, Président de la section de Saumur, « Topographes Saumurois », à M. le curé de Nantilly. M. Doussain m'a bien amusé et j'ai relu sa lettre avec infiniment de plaisir.

M. Doussain dit : « Je prends seul et à ma charge personnelle la responsabilité de l'accusation portée contre les deux professeurs de topographie visés dans ladite lettre. » C'est beau et c'est noble !

Mais, Monsieur Doussain, prenez garde d'endosser trop volontiers les affaires de vos jeunes soldats. En voici la raison :

Dimanche dernier, sur les 8 heures 1/2,

le bataillon scolaire de Saumur marchait en deux colonnes sur les trottoirs du Pont-Fouchard ; M. Doussain et son collègue tenaient le milieu de la route. Une de ces colonnes, composée de 15 à 20 enfants, salua de magnifiques coups M. le curé de Bagneux et son vicaire se rendant paisiblement visiter les travaux des reposoirs. Je suis sûr que M. Doussain n'a rien entendu, occupé qu'il était à causer avec son collaborateur et nullement préoccupé de ses soldats imberbes.

Ce doit être un bon homme, ce M. Doussain, son nom l'indique ! Mais est-il bien venu à dire que les reproches ne lui sont guère ménagés depuis quelque temps, après une pareille conduite de sa troupe puérile ?

« Nos cours, dit M. Doussain, sont ouverts à tous ». Fort bien, mais je sais des familles et des plus honorables qui ne vous envieront jamais leurs enfants.

« Nous n'avons, ajoute-t-il, que les couleurs nationales, et toute parole politique ou religieuse est absolument interdite ». Que la politique soit interdite au bataillon scolaire, je vous en loue ; mais assurément je ne vous blâmerais pas de donner un enseignement religieux à vos subalternes.

« Nous sommes Français et nous travaillons » pour la Patrie. (Oh ! saluez ! la main au képi.) Et nous aussi, Monsieur Doussain, nous travaillons pour la Patrie, mais par des voies différentes. Nous, nous voulons enseigner le respect de l'autorité et l'amour de la religion, et vos enfants insultent l'un et l'autre dans la personne d'un prêtre.

Vous voyez donc que toute parole irréligieuse peut être entendue dans vos rangs.

Faites un cours de topographie, à votre aise ; mais laissez-moi vous demander un cours de civilité puérile à vos soldats et plus de surveillance dans les excursions topographiques.

Par là vous verrez « que les jeunes apprendront de bonne heure à se souvenir pour l'apprendre eux-mêmes aux plus jeunes que, nous, Français », nous avons à relever la France par le respect, la discipline, l'amour de la Religion et de la Patrie.

Agréé, etc. UN TÊMOIN.

L'ASSASSIN COURTIN

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Courtin, condamné à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Courtin n'a plus à attendre maintenant que la clémence du Président de la République.

DAMPIERRE. — Les électeurs de la commune de Dampierre sont convoqués pour le dimanche, 5 juillet, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. Ambroise Gilbert, nommé secrétaire général de la préfecture du Gers, et Rebeilleau-Charruau, décédé.

LA SITUATION AGRICOLE.

Excellente semaine pendant laquelle toutes les emblaves ont grandement profité. Dans quelques jours on pourra avoir une idée de ce que sera la future récolte. Dans l'Ouest, le Centre, le Nord-Ouest, le Nord et l'Est, le blé se présente bien ; dans le Sud-Ouest, la floraison s'effectue dans de bonnes conditions. Dans les environs d'Arles, les épis commencent à jaunir. Le Quercy et le Lauraguais sont favorisés.

Théâtre de Saumur.

Il nous est impossible de passer sous silence l'excellente représentation donnée mardi 9 juin à Saumur par M. Talbot, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, et les vaillants artistes parisiens qui l'accompagnent dans sa tournée. Trop rarement le public de notre ville a eu l'occasion d'assister à une aussi bonne soirée.

C'était la troisième fois, depuis six ans, que M. Talbot venait nous visiter. D'abord, au mois de juin 1879, il joua ici le rôle de Gloucester dans les *Enfants d'Edouard* et celui d'Argan du *Malade imaginaire*. En avril 1883, il parut dans le *Roi s'amuse*, du grand poète qui vient de disparaître, où le rôle écrasant de Triboulet lui valut un réel succès.

La représentation de mardi a mis de nouveau en relief les remarquables qualités dramatiques de l'habile professeur, du comédien d'élite qui, avec les Maubant, les

Got, les Régnier, les Delaunay, les Coquelin et autres, a fait les beaux jours du Théâtre-Français. M. Talbot a été très-émouvant et d'un naturel parfait dans le *Philosophe sans le savoir*, sous l'habit du vieux négociant ; il a été étourdissant de verve et de brio dans le *Bourgeois gentilhomme* — cet éclat de rire en cinq actes — et les applaudissements de la salle entière lui ont montré tout le plaisir qu'il a procuré. L'œuvre de Sedaine et la comédie de Molière ont été d'ailleurs supérieurement interprétés par tous les artistes, notamment MM. Charpentier, Tousé, Gangloff (un acteur toujours revu ici avec plaisir), M^{me} Darty et Violette. Tous ont reçu des bravos mérités et ont été rappelés avec enthousiasme.

Avant le *Bourgeois gentilhomme*, en présence du buste de Molière couronné, M. Charpentier, de la Comédie-Française, a dit avec beaucoup d'âme la poésie de M. Caristie-Martel, intitulée : *Hommage à Molière*.

Nous regrettons que les spectateurs ne se soient pas trouvés plus nombreux ; cette représentation classique, composée de deux bons ouvrages de genres différents, était de nature à satisfaire tous les goûts et méritait assurément salle comble.

TOURS.

Attaque nocturne. — Le sieur Claise, âgé de 40 ans, employé au chemin de fer de l'État, se rendait lundi soir, vers onze heures 1/2, à son domicile situé rue de Bordeaux, quand, au coin de l'hôtel de la Vendée, deux individus se précipitèrent sur lui et essayèrent de l'étrangler.

Fort heureusement pour Claise, sa cravate cassa. Les agresseurs se mirent alors à le rouer de coups dont il porte les marques, surtout au visage, et lui dérobèrent son porte-monnaie contenant quarante francs à peu près.

Sur le lieu de l'agression, Claise trouva une montre en argent, numéro 51,074, portant cette mention : « Achetée chez M. Metey, horloger, rue de l'Intendance. »

La police, ayant reçu la déposition du malheureux employé, a fait des recherches qui ont heureusement abouti. L'auteur de l'agression, un nommé Marc Germain, âgé de 25 ans, employé au chemin de fer de l'État, a, en effet, été arrêté et remis entre les mains de M. le procureur de la République. (Journal d'Indre-et-Loire.)

LE MANS.

L'inauguration du monument élevé en l'honneur de l'armée de la Loire et du général Chanzy se fera au Mans, les 15 et 16 août. Le 15, aura lieu un grand carrousel militaire ; le 16, il y aura concours de gymnastique et festival.

Le général Thomassin, commandant le 4^e corps, passera une grande revue après laquelle aura lieu un banquet offert aux officiers de la Défense nationale et aux autorités civiles et militaires de la région.

L'ÉPICERIE CENTRALE vend les eaux de Saint-Galmier, la source Noël, 25 c. la bouteille ; — la source Badoit, 30 c. — Grand choix de Sirops garantis pur sucre, 2 fr. 25 le litre et 4 fr. 25 le 1/2 litre. — Glace à rafraîchir, 10 c. le 1/2 kil. — Livraison à domicile.

AUX MÈRES.

Si vous voulez voir pousser ces longues chevelures épaisses et ondulées qui encadrent si bien la tête des enfants, employez la *Lotion régénératrice du Dr Saïdi* qui enlève les pellicules, tient la tête très-propre, et active d'une façon remarquable la pousse des cheveux.

Emploi simple, agréable et facile. Le flacon 3 fr., à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation de corps et de biens

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après-dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré.

Il appert : que M^{me} Eugénie Lavie, épouse du sieur Germain Corbineau, demeurant à Varrains, ladite dame demeurant chez la dame Misandeau, aubergiste, à Varrains.

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,

A obtenu, entièrement à son profit, la séparation de corps et de biens, Contre ledit sieur Germain Corbineau, son mari, propriétaire, demeurant à Varrains.

Pour extrait conforme, Saumur, le 13 juin 1885.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A AFFERMER

Un hectare 66 ares DE TERRE

À la Montée de Bournan, sur le bord de la route.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE Vaste Maison

À Bagneux, rue des Pauvres, appartenant à M^{me} Renard-Mongars.

S'adresser à la propriétaire, M^{me} RENARD, à Saint-Florent, et à M^e BRAC, notaire. (446)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A LOUER DE SUITE

UNE GRANDE MAISON De Commerce,

Sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 3.

S'adresser, pour visiter et traiter, étude dudit M^e PINAULT. (490)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DEUX LOTS

Par adjudication, qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER,

Le dimanche 21 juin 1885, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, ruelle du Petit-Pré,

Avec servitudes, cour et vaste jardin, dépendant de la succession de M^{me} veuve Fontaine.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M^e MOREAU, propriétaire à Villebernier. (493)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu en l'étude de M^e GAUTIER, le dimanche 14 juin, à midi,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 8,

Occupée par M. GENNETÉ, boulanger

Loyer, 800 fr. par long ball.

Toutes facilités pour le paiement.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Avec jouissance de suite

En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (517)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Place du Roi-René.

S'adresser à M. TOURON, rue de l'Abattoir. (439)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties.

MAISON

Située rue du Port-Cligogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGRIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ A CÉDER

Dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.

Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Brevet s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties.

S'adresser rue du Marché-Noir, 23.

MENIER, professeur de gymnastique, au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.

S'adresser au Collège. (433)

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison honorées par Un demi Siècle de Succès.

Eau Tonique Parachute

DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Héliotrope blanc du Pérou

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ :

Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M^{me} GUILLERME lampiste, rue de la Tonnelle, 21.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao au sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés supérieurs, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. la boîte.

À Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLROY, GARREAU-RATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (347)

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défilant toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs. Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc, zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIGUEN l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABRÉVIOUR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY étant de premier choix, sont vendues à garantie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Médecins.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lée la Notice.)

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
OREZZA
est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le Traitement de
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUN 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 05	82 35	Est	786 25	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524	525
2 % amortissable	83 40	83 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1355	1350	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519 75	518 25	Est	376 50	376
2 % (nouveau)			Midi	1186 25	1186 25	— 1865, 4 %	523 50	521	Est	387 50	387
4 1/2 %	105 95	105 80	Nord	1663	1673	— 1869, 3 %	410	409	Midi	389	390
4 1/2 % (nouveau)	110 10	110 10	Orléans	1350	1342 50	— 1871, 3 %	400	400 50	Nord	386 50	386 50
Obligations du Trésor	512 50	515	Ouest	850	850	— 1875, 4 %	513 50	513 30	Orléans	386	384
Banque de France	5150	5175	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1515	— 1876, 4 %	519	514 75	Paris-Lyon-Méditerranée	593 75	594 75
Société Générale		463 75	Canal de Suez	2142 50	2140				Paris-Bourbonnais	384	388
Comptoir d'escompte	985	985	C. gen. Transatlantique	492 50	491 25	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Canal de Suez	576	570
Crédit Lyonnais	537 50	538 75				Obligations communales 1879	452	454			
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1370	1370				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit mobilier	240	245				Obligat. foncières 1883 3 %	368	369			